

Image not found or type unknown



Dans quels cas peut-on recourir à un intérimaire ?

publié le **30/05/2012**, vu **852 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Un intérimaire est un salarié embauché et rémunéré par une entreprise de travail temporaire (ETT) qui le met à disposition d'une entreprise utilisatrice durant une certaine période, dénommée mission. Il ne peut être embauché que dans certaines hypothèses bien précises.

[Lire la suite](#)